



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 mars 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Cinquante-troisième session  
Vienne, 9-18 juin 2010

## **Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session, tenue à Vienne du 8 au 19 février 2010**

### **I. Introduction**

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-septième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 8 au 19 février 2010, sous la présidence d'Ulrich Huth (Allemagne).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

### **A. Participation**

3. Ont assisté à la session les représentants des 57 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 718<sup>e</sup> séance, le 8 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter les observateurs de l'Azerbaïdjan, de la Croatie, des Émirats arabes unis, de la République dominicaine et de la Tunisie, comme suite à leur demande, à participer à la session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette

V.10-51837 (F) 240310 250310



Merci de recycler 

décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'admission de la Tunisie au Comité (A/AC.105/C.1/2010/CRP.4).

5. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

6. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite et Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral. L'Union européenne était aussi représentée à la session. Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'aéronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'aéronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale, Institut international d'analyse appliquée des systèmes, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Société planétaire, Union astronomique internationale et Université internationale de l'espace.

7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2010/INF/39.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

8. À sa 718<sup>e</sup> séance, le 8 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.

9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Initiative internationale sur la météorologie spatiale.
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### **C. Élection du Président**

9. À sa 718<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a élu Ulrich Huth (Allemagne) Président pour la période 2010-2011, conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

### **D. Débat général**

10. Le Sous-Comité s'est félicité de l'élection d'Ulrich Huth comme Président pour un mandat de deux ans à partir de 2010. Il a remercié le Président sortant, Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie), pour sa conduite des travaux et ses contributions aux réalisations du Sous-Comité lors de son mandat.

11. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a également été faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Tunisie a fait une déclaration générale. Des déclarations générales ont en outre été faites par l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, le Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, l'Institut européen de politique spatiale, la FIA, l'Union astronomique internationale, la Société

internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Conseil consultatif de la génération spatiale et la SWF.

12. Le Sous-Comité a souhaité la bienvenue à l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, toute dernière organisation en date à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

13. À la 718<sup>e</sup> séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle et retraçant les activités spatiales menées au niveau mondial l'année précédente, notamment les progrès importants réalisés grâce à la coopération internationale.

14. À la 721<sup>e</sup> séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a passé en revue le programme de travail du Bureau et a communiqué des informations sur le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

15. Le Sous-Comité a présenté ses condoléances à Haïti pour les souffrances causées par les effets dévastateurs du séisme du 12 janvier 2010 et la crise humanitaire majeure qui a suivi. Il a indiqué que les pertes humaines et matérielles pourraient être réduites si l'on disposait d'informations plus fiables pour améliorer l'évaluation des risques, l'alerte rapide et la surveillance des catastrophes, et a souligné le rôle crucial que pouvaient jouer les systèmes spatiaux dans le cadre de la gestion des catastrophes en fournissant rapidement des informations précises et en facilitant les communications.

16. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait revoir son calendrier des réunions et la documentation prévue en vue de recenser des domaines où il pourrait réaliser des économies. Selon un autre point de vue exprimé, le Comité devrait envisager de réexaminer le statut des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

17. Des délégations ont exprimé leur soutien en faveur de l'initiative du Président du Comité décrite dans le document intitulé "Towards a UN Space Policy" (A/AC.105/2009/CRP.12) et ont estimé qu'une politique commune à l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'améliorer la coordination entre les États membres et les entités du système dans le domaine de l'application des sciences et techniques spatiales au profit de tous les pays.

18. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Résumé de la seizième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales", par le représentant du Japon;

b) "Projet international RIM-PAMELA, fenêtre sur le monde de la physique des très hautes énergies et la matière noire", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Aspects sociaux et historiques de la recherche spatiale et aspects techniques des constructions et bases spatiales", par les représentants de la Turquie;

d) "Le Centre national d'études spatiales – résumé des activités", par le représentant de la France;

e) “La troisième Conférence des dirigeants africains sur l’application des sciences et techniques spatiales au développement durable”, par le représentant de l’Algérie;

f) “Les activités spatiales des Émirats arabes unis”, par le représentant des Émirats arabes unis;

g) “Le système de service de données de l’Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique: étude préliminaire”, par l’observateur de cette organisation;

h) “Les activités spatiales de la Tunisie”, par la représentante de la Tunisie.

## **E. Rapports nationaux**

19. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/953 et Add.1 et 2, et A/AC.105/C.1/2010/CRP.7), qu’il a examinés au titre du point 4, “Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales”. Le Sous-Comité a recommandé au Secrétariat de continuer d’inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

## **F. Colloque**

20. Le 8 février, le Bureau des affaires spatiales a organisé un colloque avec l’industrie sur le thème “Favoriser le développement des techniques spatiales”, qui a été animé par le Président du Sous-Comité scientifique et technique. Des présentations y ont notamment été faites par Rachel Villain (Euroconsult) sur une comparaison internationale des actions favorisant le développement des techniques spatiales; par Ahmad Sabirin Arshad (Astronautic Technology Sdn Bhd) sur les défis et opportunités dans le développement des techniques spatiales; par Adigun Ade Abiodun (Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial) sur les mesures essentielles au développement des sciences et techniques spatiales; par Hyon Sock Chang (Initiative Satrec) sur la tendance aux petits satellites d’observation de la Terre et leurs applications; et par Mazlan Othman (Directrice du Bureau des affaires spatiales) sur le point de vue du Bureau des affaires spatiales concernant les actions favorisant le développement des techniques spatiales.

## **G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

21. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a, à sa 737<sup>e</sup> séance, le 19 février, adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

## **II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

22. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

23. À la 726<sup>e</sup> séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

24. Les représentants de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Grèce, de l'Inde, du Japon et de la Suisse ont fait des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour.

25. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde). Le Groupe de travail plénier a tenu six séances, du 10 au 19 février 2010. À sa 736<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

26. Le Sous-Comité a entendu une présentation du représentant du Japon sur l'appui aux sciences spatiales fondamentales dans les pays en développement et le programme japonais d'aide publique au développement.

### **A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

27. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l'orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, par. 2 à 8). Il a noté que les activités du Programme pour 2009 avaient été menées à bien et s'est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

28. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa session précédente, des ressources supplémentaires pour 2010 avaient été fournies par divers États Membres et organisations, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/969, par. 55 et 56).

29. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le montant toujours modeste des moyens financiers disponibles pour exécuter le Programme. Il a appelé les États Membres à continuer d'en compléter le financement par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées de l'Organisation des Nations Unies devraient être consacrées essentiellement aux activités ayant le plus haut degré de priorité.

30. Le Sous-Comité a noté que les activités du Programme pour 2010 (voir par. 35 ci-après) seraient notamment axées sur les domaines suivants: avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales, technologie des petits satellites au service du développement durable, météorologie spatiale, systèmes mondiaux de navigation par satellite, zones montagneuses et droit de l'espace.

31. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un télescope et un planétarium avaient été donnés par le programme japonais d'aide publique au développement, et qu'une assistance technique était fournie par l'Observatoire astronomique national japonais et l'Organisme japonais de coopération internationale, ce qui contribuait depuis plus de 20 ans à la diffusion des sciences fondamentales, en particulier à l'appui de l'enseignement et de la recherche dans les pays en développement.

## 1. Année 2009

### *Réunions, séminaires, colloques, cours et ateliers*

32. S'agissant des activités exécutées en 2009 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Sous-Comité a remercié les entités suivantes, qui avaient coparrainé les divers ateliers, colloques et cours organisés dans le cadre du Programme, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, par. 52 et annexe I):

a) Les Gouvernements des pays suivants: Autriche, Azerbaïdjan, Bhoutan, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Pérou, République de Corée et Suisse;

b) L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, l'AIA, l'ESA, la FIA, la National Aeronautics and Space Administration et la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique.

### *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

33. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, quatre bourses de 12 mois pour des études de haut niveau sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications.

### *Services consultatifs techniques*

34. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, par. 46 à 51).

## 2. Année 2010

### *Réunions, séminaires, colloques, cours et ateliers*

35. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, cours et ateliers pour 2010:

a) Atelier ONU/République de Moldova/États-Unis d'Amérique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Chisinau en mai;

b) Atelier ONU/Turquie/Agence spatiale européenne sur les applications des techniques spatiales pour le développement socioéconomique, devant se tenir à Istanbul (Turquie) en septembre;

c) Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des petits satellites au profit du développement durable, devant se tenir à Graz (Autriche) en septembre;

d) Atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Prague en septembre;

e) Onzième atelier ONU/Académie internationale d'aéronautique sur les petits satellites au service des pays en développement, devant se tenir à Prague en septembre;

f) Atelier ONU/État plurinational de Bolivie/Agence spatiale européenne sur la contribution des techniques spatiales au développement durable des zones montagneuses des pays andins, devant se tenir à Cochabamba (État plurinational de Bolivie) au deuxième semestre de 2010;

g) Atelier ONU/National Aeronautics and Space Administration/Agence japonaise d'exploration aérospatiale sur l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, devant se tenir à Louxor (Égypte) en novembre;

h) Atelier ONU/Thaïlande/Agence spatiale européenne sur le droit de l'espace, devant se tenir à Bangkok en novembre.

## **B. Service international d'information spatiale**

36. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la publication de *Highlights in Space 2009*, qui a été compilé sous forme de CD-ROM à partir d'un rapport établi en coopération avec la FAI et l'Institut international de droit spatial. Il a adressé ses remerciements aux personnes qui avaient contribué à ces travaux.

37. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'étoffer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales ([www.unoosa.org](http://www.unoosa.org)).

## **C. Coopération régionale et interrégionale**

38. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2008-2011 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, annexe III).

39. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'une publication sur l'évaluation de la performance et les perspectives du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait été mise à sa disposition à la session en cours.

40. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 64/86, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, et avait encouragé à cette fin les États Membres à engager un dialogue interrégional sur les questions spatiales.

41. À cet égard, le Sous-Comité a noté que la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable s'était tenue à Alger, du 7 au 9 décembre 2009, avec l'appui financier du Bureau des affaires spatiales. La Conférence avait été accueillie par le Gouvernement algérien et organisée par l'Agence spatiale algérienne. À cette occasion, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya et le Nigéria avaient signé un accord sur la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines. Des recommandations avaient été faites dans plusieurs domaines de coopération entre pays africains, à savoir les solutions spatiales à l'appui de la prévision et de la gestion des catastrophes, l'observation de la Terre pour surveiller les changements climatiques mondiaux, la gestion des ressources en eau et la désertification, ainsi que le renforcement des capacités en matière de politiques spatiales et de droit de l'espace. La quatrième Conférence des dirigeants africains sera accueillie par le Gouvernement kenyan en 2011.

42. Le Sous-Comité a noté que le Nigéria devait accueillir du 30 novembre au 2 décembre 2010 un colloque international organisé par l'AIA et le Gouvernement nigérian sur les caractéristiques et les particularités du plan équatorial.

43. Le Sous-Comité a également noté que la seizième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Bangkok du 26 au 29 janvier 2010. Le thème de la session était "Applications spatiales: contributions à la sûreté et à la sécurité humaines". Les participants au Forum se sont penchés, entre autres, sur les activités liées à la deuxième phase du projet Sentinel-Asia, le programme pour la technologie, les applications et la recherche spatiales pour la région Asie-Pacifique (STAR) du Forum, le projet sur les applications des techniques spatiales pour l'environnement, les GNSS, et la formation et la sensibilisation aux questions spatiales. La dix-septième session du Forum, organisée conjointement par les Gouvernements australien et japonais, sera accueillie par le Gouvernement australien en novembre 2010.

44. Le Sous-Comité a noté en outre que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait organisé plusieurs activités en 2009, dont une formation sur la télédétection et ses applications, qui s'est déroulée en Chine, ainsi que son premier colloque sur les techniques spatiales et leurs applications, qui s'est tenu en Thaïlande. Le plan de travail de l'Organisation pour 2010 prévoyait des activités dans les domaines du partage des données spatiales, de la recherche atmosphérique et de la mise en place de la composante sol d'un système satellite d'observation optique pour l'Asie et le Pacifique. Un second colloque portant sur les techniques spatiales et leurs applications, dont le thème sera l'agriculture et la sécurité alimentaire, sera organisé par l'Organisation au Pakistan en septembre 2010.

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

45. Le Sous-Comité a de plus noté que la deuxième rencontre hémisphérique sur les mécanismes et les réseaux nationaux de réduction des risques de catastrophes, intitulée “Rencontre de Santa Marta: de la théorie à la pratique”, se tiendrait à Santa Marta (Colombie) du 14 au 16 avril 2010. Organisée conjointement par le Gouvernement colombien (Ministère de l’intérieur et de la justice et Direction de la gestion des risques pour la prévention et les secours en cas de catastrophe), le Secrétariat général de l’Organisation des États américains (Département du développement durable) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (bureau régional pour les Amériques), cette réunion permettra de discuter de l’intérêt, dans la pratique, des données spatiales pour la gestion des risques de catastrophe.

46. Le Sous-Comité a par ailleurs pris note des préparatifs en cours en vue de la sixième Conférence de l’espace pour les Amériques, qui sera accueillie par le Gouvernement mexicain en novembre 2010, une réunion préparatoire devant avoir lieu au Chili en juin 2010. Des représentants de la Colombie, de l’Équateur et du Mexique ainsi que du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l’espace pour les Amériques, établi par le Gouvernement équatorien, et le Groupe international d’experts ont tenu une réunion à Quito les 16 et 17 décembre 2009 avec l’appui financier du Bureau des affaires spatiales. Cette réunion a permis d’établir un plan de travail détaillé pour la suite des préparatifs de la sixième Conférence de l’espace pour les Amériques, comprenant notamment des activités dans les domaines de la télésanté, du développement durable des zones montagneuses, de la gestion des catastrophes, des politiques spatiales et du droit de l’espace ainsi que des aspects institutionnels de la coopération et de la coordination régionales.

### **III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

47. Conformément à la résolution 64/86 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l’ordre du jour, “Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)”.

48. Les représentants du Canada, des États-Unis, de l’Iran (République islamique du), du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations au titre du point 6.

49. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “L’Agence spatiale italienne et les installations astronomiques spatiales bilatérales et multilatérales”, par le représentant de l’Italie;

b) “Applications récentes d’observation de la Terre et de technologies spatiales au service de la société en Inde”, par le représentant de l’Inde;

c) “Progrès de la médecine spatiale et de la recherche biologique en Russie”, par le représentant de la Fédération de Russie;

d) “Expérience de formation en Italie dans le cadre de l’accord de coopération entre le Kenya et l’Italie,” par le représentant de l’Italie;

e) “Semaine mondiale de l’espace en Iran”, par le représentant de la République islamique d’Iran;

f) “Ouverture d’une nouvelle fenêtre sur d’autres mondes grâce à la spectropolarimétrie: SEARCH”, par le représentant de l’Autriche;

g) “Équipe sur la santé publique (équipe n° 6): brève présentation”, par le représentant du Canada;

h) “Télésanté et télémédecine au Burkina Faso”, par le représentant du Burkina Faso;

i) “Les jeunes et leur vision de l’espace dans la prochaine décennie: regarder en arrière pour mieux aller de l’avant”, par l’observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

50. Le Sous-Comité s’est félicité de l’approche souple adoptée pour appliquer les recommandations d’UNISPACE III. En établissant des plans de travail pluriannuels et en créant des équipes, le Comité pouvait traiter un grand nombre de questions, permettant ainsi une application maximale de ces recommandations.

51. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que de nouveaux progrès avaient été faits dans l’application des recommandations restantes d’UNISPACE III et qu’un certain nombre d’activités et d’initiatives avaient été menées au cours de l’année passée par les États Membres, les organismes des Nations Unies et d’autres observateurs du Comité.

52. Le Sous-Comité a noté que l’Équipe sur la santé publique (équipe n° 6) et l’Équipe sur les objets géocroiseurs (équipe n° 14) avaient tenu des réunions pendant sa quarante-septième session.

53. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l’Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l’Inde, avait inclus dans son plan de travail l’utilisation des télécommunications dans le cadre de la télésanté et celle des applications d’observation de la Terre dans le cadre de la télé-épidémiologie, l’accent étant mis sur l’amélioration de la santé publique et la gestion des maladies infectieuses. Le Sous-Comité a noté que l’Équipe poursuivait les objectifs fixés dans son plan de travail pour la période 2010-2011 et qu’elle lui présenterait un rapport à sa quarante-huitième session. Il a aussi noté que l’Équipe invitait les États Membres à contribuer à l’élaboration de son rapport en lui faisant part de leurs expériences et de leurs avis sur la voie à suivre.

54. L’avis a été exprimé que le Sous-Comité devrait envisager d’organiser une quatrième Conférence sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique pour discuter des défis, comme les changements climatiques, que l’humanité devait à présent et devra dans l’avenir relever.

55. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 64/86 de l’Assemblée générale, a également examiné le point 6 de l’ordre du jour, “Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)”. À sa 736<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a fait siennes les

recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, qui figurent à l'annexe I du présent rapport.

56. Le Sous-Comité s'est félicité de la décision du Groupe de travail plénier de concentrer ses efforts, concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, sur la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable.

57. Le Sous-Comité a noté que les discussions se poursuivaient sur la création d'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en langue arabe.

#### **IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

58. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

59. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et de la Malaisie ont fait des déclarations au titre du point 7.

60. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le satellite sino-brésilien d'exploration des ressources terrestres, les applications des données HJ-1A/1B et la coopération internationale", par le représentant de la Chine;

b) "La forêt et les activités de suivi environnemental du changement climatique", par le représentant de l'Allemagne;

c) "La mission OCEANSAT-2", par le représentant de l'Inde;

d) "La formalisation du programme spatial de l'Afrique du Sud", par le représentant de l'Afrique du Sud;

e) "La coopération internationale sur les satellites opérationnels d'étude de l'environnement: l'expérience des États-Unis", par le représentant des États-Unis;

f) "L'utilisation de la télédétection pour améliorer la gestion de l'eau en Arabie saoudite", par l'observateur du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau.

61. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. On a présenté des exemples de programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux qui contribuaient au progrès socioéconomique et au développement durable, notamment dans les domaines suivants: agriculture et pêche; surveillance des changements climatiques; détection des cultures illicites et des cultures de pavot à opium; alertes précoces et interventions en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

géologie; aide humanitaire; hydrologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de l'occupation des sols, des terres incultes et des zones humides; surveillance de la qualité de l'air, désertification, sécheresses, sécurité alimentaire, déforestation, ionosphère et météorologie; océanographie; développement rural et planification urbaine; et opérations de recherche et de sauvetage.

62. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites d'observation et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique.

63. Le Sous-Comité a noté que la convergence accrue des données spatiales, des systèmes d'information géographique et des technologies GNSS fournissait des informations très utiles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

64. Le Sous-Comité a reconnu le rôle important joué par le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, le Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation et la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) pour promouvoir la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

65. Le Sous-Comité a constaté les progrès accomplis par le GEO dans la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et a noté en outre qu'à sa sixième séance plénière, tenue à Washington les 17 et 18 novembre 2009, le GEO avait adopté les cibles stratégiques pour la mise en place du GEOSS d'ici à 2015 et les lignes directrices pour l'échange de données.

66. Le Sous-Comité a pris note du volume plus important des données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment celles fournies par le satellite argentin d'observation de la Terre SAC-C, les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres et le satellite japonais d'observation des gaz à effet de serre, ainsi que les archives d'images du satellite Landsat des États-Unis.

## V. Débris spatiaux

67. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Débris spatiaux".

68. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 8 de l'ordre du jour. L'observateur de l'ESA a également fait une déclaration.

69. Le Sous-Comité a entendu les présentations techniques et scientifiques suivantes:

a) "Manuel de protection du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et réponse du Comité de coordination à la demande du Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sujet des bases de données à accès international sur les objets dans l'espace", par le représentant de l'Inde;

b) "Activités menées en Inde dans le domaine des débris spatiaux", par le représentant de l'Inde;

c) "Environnement des débris spatiaux des États-Unis et bilan des opérations", par le représentant des États-Unis;

d) "Coûts et avantages des mesures de réduction des débris spatiaux", par le représentant de l'Allemagne;

e) "Contributions suisses à une meilleure compréhension de l'environnement constitué par les débris spatiaux", par le représentant de la Suisse;

f) "Activités récentes de réduction des débris spatiaux en France", par le représentant de la France;

g) "Région GEO protégée: aide informationnelle de l'ISON aux tâches relatives à la sûreté des vols des engins spatiaux et à l'élimination des débris spatiaux", par le représentant de la Fédération de Russie.

70. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, qui contenait les réponses d'États Membres sur cette question (A/AC.105/951 et Add.1).

71. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'à l'occasion de sa session en cours, le Secrétariat avait diffusé, sous la forme d'une publication (ST/SPACE/49), le texte des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux.

72. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

73. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction l'exposé que le représentant de l'Inde a présenté en sa qualité de Président du Comité de coordination interinstitutions, conformément à ce que le Comité était convenu et dont il était rendu compte au paragraphe 116 du rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session, tenue en 2009<sup>2</sup>. Le Sous-Comité a prié le Comité de coordination interinstitutions de l'informer des éventuelles révisions qu'il apporterait à ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux compte tenu de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris. Il a

---

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20).*

noté qu'il pourrait être nécessaire de modifier les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en fonction de ces révisions.

74. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux, notamment la réorbitation de satellites, la passivation, les opérations de fin de vie et le développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux. Il a également noté que des recherches étaient aussi menées dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement constitué par les débris spatiaux et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter la création de nouveaux débris spatiaux.

75. L'avis a été exprimé qu'il était nécessaire de réaliser une étude détaillée sur l'évolution à long terme de l'environnement que constituaient les débris spatiaux.

76. L'avis a été exprimé que, dans la mesure où il dépendrait largement de l'efficacité des mesures de réduction des débris spatiaux, l'avenir de l'exploration spatiale devrait retenir l'attention de tous les États, et en particulier de ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux.

77. L'avis a été exprimé que le coût des mesures de réduction des débris spatiaux devrait être partagé à parts égales entre tous les utilisateurs de l'espace, ce qui permettrait de maintenir des conditions de concurrence loyale dans le secteur des activités spatiales commerciales.

78. L'avis a été exprimé que les États qui ne disposaient ni des moyens ni des compétences nécessaires pour appliquer pleinement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient avoir tout à gagner à partager les bonnes pratiques et les formations des États qui avaient une expérience en la matière.

79. L'avis a été exprimé qu'il était essentiel d'harmoniser les méthodes existantes relatives à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales.

80. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que dans sa résolution 64/86, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches sur cette question se poursuivent au niveau national, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient établies et diffusées, et était convenue que la coopération internationale s'imposait pour élaborer les stratégies appropriées et abordables destinées à réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales. Le Sous-Comité est convenu que les travaux de recherche sur les débris spatiaux devraient être poursuivis et que les États Membres devraient en communiquer à toutes les parties intéressées les résultats, notamment s'agissant des pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la création de débris spatiaux.

81. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres et les agences spatiales devraient à nouveau être invités à fournir des rapports sur la recherche concernant les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux.

82. Des délégations ont fait remarquer que les rapports concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux ne contenaient pas de réponses de la part des États qui étaient dans une large mesure responsables de la création de débris spatiaux, notamment de débris provenant des plateformes équipées de sources d'énergie nucléaire.

83. L'avis a été exprimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux. L'absence d'exigences claires et l'emploi d'expressions telles que "dans la mesure du possible" offraient une possibilité de retranchement aux pays qui, traditionnellement, exploitaient la technologie sans restrictions ni contrôles, voire sans considération pour la vie humaine ou l'environnement. En règle générale, ces pays insistaient pour que des sanctions et des contrôles s'appliquent à d'autres pays qui cherchaient à exploiter la technologie, comme c'était leur bon droit, pour améliorer les conditions de vie de leur population.

84. L'avis a été exprimé que l'espace devrait être pour ses utilisateurs un environnement sûr et viable et que les États devraient continuer à rechercher activement et avec célérité les moyens de limiter le nombre de débris spatiaux en vue de préserver l'environnement spatial sur le long terme.

85. L'avis a été exprimé que, pour ce qui était du problème des débris spatiaux, les États devraient tenir compte du fait que l'environnement spatial de la Terre était une ressource limitée.

86. L'avis a été exprimé qu'il importait d'appuyer rapidement les mesures techniques visant à mettre en œuvre les cadres réglementaires existants et futurs et que les progrès dans ce domaine pourraient être stimulés par une plate-forme d'informations sur les objets présents dans l'espace extra-atmosphérique qui serait créé sous les auspices de l'ONU, compte dûment tenu des incidences financières éventuelles et des questions de responsabilité.

87. L'avis a été exprimé que, outre les ensembles de données appelés éléments orbitaux au format "deux lignes", disponibles sur le Web, une plate-forme d'informations sur les objets spatiaux, créée et gérée sur une base volontaire, devrait permettre de garantir la transparence et de promouvoir des partenariats visant à assurer la sûreté des vols spatiaux habités et des missions nationales.

88. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique du Comité devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur le sujet.

89. L'avis a été exprimé que des mesures de réduction des débris spatiaux juridiquement contraignantes n'étaient pas nécessaires et que les États devraient faire en sorte que la communauté des nations la plus large possible reconnaisse que les débris spatiaux pouvaient être contrôlés et que l'application, au niveau national,

des pratiques de réduction des débris spatiaux était conforme aux objectifs des missions et aux principes de coût-efficacité.

## **VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

90. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

91. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Malaisie, du Nigéria et des Philippines ont fait des déclarations au titre du point 9 de l'ordre du jour.

92. Le Sous-Comité a entendu les exposés scientifiques et techniques suivants:

a) "Le Centre asiatique de prévention des catastrophes et ses activités", par le représentant du Japon;

b) "Les petits satellites HJ-1 et leur application à la prévention des catastrophes", par le représentant de la Chine;

c) "Système aérospatial international de surveillance mondiale IGMASS", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Cosmo-Sky Med: les séismes en Haïti et à L'Aquila", par le représentant de l'Italie;

e) "Soutien technique à la décision non technique face au problème du dernier kilomètre", par le représentant de l'Allemagne;

f) "Applications des satellites de télédétection et des GNSS à la gestion des catastrophes et à la surveillance de l'environnement terrestre en Indonésie", par le représentant de l'Indonésie;

g) "Portail Bhuvan des informations spatiales destinées à la prise de décisions", par le représentant de l'Inde;

h) "Technologie spatiale et gestion de l'inondation au Burkina Faso en septembre 2009: de l'activation de la Charte à une cartographie rapide", par le représentant du Burkina Faso.

93. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Stratégie de renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/947);

b) Rapport du Secrétariat sur les activités de promotion menées en 2009 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/952);

c) Rapport sur les activités exécutées en 2009 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/955).

94. À la 728<sup>e</sup> séance du Sous-Comité, le Coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a donné un aperçu des activités entreprises en 2009 et de l'exécution des activités prévues pour 2010.

95. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'exécution des activités menées dans le cadre de UN-SPIDER en 2009, notamment de l'appui fourni par le biais du programme aux efforts d'intervention d'urgence déployés pour faire face à des catastrophes majeures dans le monde.

96. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires qui avaient été mises à disposition par les États Membres, y compris des contributions en espèces versées par l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie et l'Espagne, et encouragé les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire, y compris financier, au programme UN-SPIDER pour lui permettre d'exécuter son plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

97. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Algérie, l'Iran (République islamique d'), le Nigéria et la Roumanie, ainsi que le Centre asiatique de prévention des catastrophes, contribuaient à l'application du plan de travail de UN-SPIDER en leur qualité d'hôtes de ses bureaux régionaux d'appui.

98. Le Sous-Comité s'est félicité de la signature, pendant la session en cours, d'accords de coopération en vue de l'établissement de bureaux régionaux d'appui au Pakistan et en Ukraine.

99. Le Sous-Comité s'est réjoui des offres faites par l'Afrique du Sud, les Philippines, le Centre de l'eau pour les régions tropicales d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Université des Antilles occidentales, d'accueillir les bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER.

100. Le Sous-Comité a pris note des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, notamment: le projet Sentinel Asia, dont la deuxième phase d'exécution s'appuyait également sur l'infrastructure supplémentaire fournie par l'Institut coréen de recherche aérospatiale, l'Agence thaïlandaise pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales et le Satellite de démonstration et d'essai d'interconnexions à haut débit; le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT); le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR), ainsi que le système SERVIR en Afrique, qui est mis en œuvre par le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement; la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également dénommée Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"); le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine; le système satellitaire de diffusion des données à couverture quasi planétaire GEONETCast; les autres activités entrant dans le cadre du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales; et le projet de

Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) mis en œuvre dans le cadre de l'initiative GMES en Europe.

101. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du large soutien fourni par les États Membres, les organisations internationales et régionales et UN-SPIDER dans la fourniture d'informations spatiales à l'appui des opérations de secours menées à la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010.

102. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, a également examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes". À sa 736<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

## VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

103. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite".

104. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations au titre du point 10.

105. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) Présentation du Système satellitaire Quasi-Zénith par le représentant du Japon;
- b) Faits marquants du colloque sur les communications et la navigation spatiales, par le représentant de l'Autriche.

106. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Note du Secrétariat sur la quatrième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/948);
- b) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2009 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/950).

107. Le Sous-Comité a examiné les questions relatives au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, les dernières évolutions concernant les aspects scientifiques et les nouvelles applications techniques des GNSS.

108. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS avait été créé sur une base volontaire en tant qu'organe informel chargé de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendrait, sur des questions d'intérêt commun concernant des services civils de positionnement, de navigation et de mesure du temps par satellite et des services à valeur ajoutée ainsi que la

compatibilité et l'interopérabilité, tout en utilisant davantage les GNSS au service du développement durable, en particulier dans les pays en développement.

109. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la quatrième réunion du Comité international avait eu lieu à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), du 14 au 18 septembre 2009, et que la cinquième réunion se tiendrait à Turin (Italie), du 18 au 22 octobre 2010, en coopération avec l'Union européenne. Il a aussi noté que la sixième réunion serait accueillie par le Japon en 2011 et la septième par la Chine en 2012.

110. Le Sous-Comité a rendu hommage au Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il avait continué d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

111. Le Sous-Comité a pris note des progrès effectués en ce qui concernait le plan de travail du Comité international et s'est félicité de l'adoption d'un nouveau principe de transparence dans la fourniture de services ouverts.

112. Le Sous-Comité a noté que les participants au Forum des fournisseurs avaient poursuivi les discussions sur le renforcement de la compatibilité et de l'interopérabilité des systèmes régionaux et mondiaux, actuels et futurs, de navigation par satellite, et continué d'examiner des propositions concernant la diffusion d'informations sur le service ouvert et le suivi de la performance des services, et d'échanger leurs vues sur les questions relatives au spectre des services de radionavigation par satellite. Il a aussi noté que le Forum des fournisseurs avait tenu sa quatrième réunion à l'occasion de la quatrième réunion du Comité international.

113. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis souhaitaient que le système GPS reste un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite. Il a également noté que de nouvelles applications du GPS étaient régulièrement mises au point et qu'en plus des 30 satellites opérationnels le système comprendrait également des satellites du bloc III, qui seraient lancés en 2010.

114. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions en espèces versées par les États-Unis, qui avaient permis au Bureau des affaires spatiales d'entreprendre un certain nombre d'activités concernant les GNSS, le Comité international et le Forum des fournisseurs, notamment l'organisation d'ateliers régionaux.

115. Le Sous-Comité a noté que la constellation de base de 24 satellites constituant le Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie serait déployée en 2010 et exploitée dans le cadre du programme de la mission fédérale GLONASS, qui serait prolongé jusqu'en 2020.

116. Le Sous-Comité a noté que Galileo, futur système européen de navigation par satellite, devrait commencer à fonctionner en 2014 avec pas moins de 18 des 30 satellites prévus, et que des technologies de réception novatrices et des programmes d'application basés sur Galileo étaient mis au point. Il a pris note des bancs d'essai développés par l'Allemagne dans l'environnement Galileo de développement et d'essai des applications mobiles terrestres et dans l'environnement maritime de développement et d'essai des solutions de navigation nautique et des systèmes d'aide à la navigation portuaire.

117. Le Sous-Comité a noté que l'Italie, qui est l'un des membres fondateurs du projet Galileo et du projet de Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite, continuait à promouvoir et à développer des projets nationaux d'application destinés à encourager l'utilisation de la navigation par satellite, en les harmonisant avec les projets européens.

118. Le Sous-Comité a noté que le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS, système de renforcement satellitaire, était mis en place dans l'espace aérien indien. La dernière étape opérationnelle avait été approuvée et devait être réalisée d'ici 2011. Le Système régional indien de navigation par satellite, qui était capable de fournir une précision de position optimale à l'aide d'un système satellitaire autonome, serait également mis en place et comprendrait sept satellites, à savoir trois en orbite géostationnaire et quatre en orbite géosynchrone. Ce système devait être opérationnel vers 2012-2013.

119. Le Sous-Comité a noté que le Japon faisait la promotion du Système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) et du Système satellitaire de complément (MSAS) du Satellite de transport multifonctions (MTSAT), les deux venant renforcer le GPS. Alors que le premier satellite QZSS serait lancé en 2010, le MSAS était devenu opérationnel pour la navigation aérienne en septembre 2007 et fournissait, depuis lors, des services de qualité.

120. Le Sous-Comité a noté que le troisième satellite du système chinois de navigation par satellite Compass/BeiDou avait été lancé avec succès en janvier 2010 et que le système Compass de démonstration, achevé en 2003, était utilisé dans toutes sortes de domaines, notamment la cartographie, les télécommunications, la conservation des eaux, la pêche, les transports et la prévention des feux de forêt.

121. Le Sous-Comité a noté que le Nigéria installait 13 stations de référence à fonctionnement continu, qui constitueraient la composante au sol d'un futur système de renforcement satellitaire destiné à l'Afrique.

## VIII. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

122. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

123. Les représentants des États-Unis et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations au titre du point 11 de l'ordre du jour.

124. Le Sous-Comité était saisi d'un document de travail établi par le Président du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace intitulé "Éléments de texte pour un éventuel nouveau plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.302).

125. Le Sous-Comité s'est félicité de l'accord auquel était parvenue la Commission des normes de sûreté de l'AIEA à sa vingt-cinquième session, en avril 2009, sur le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

126. Le Sous-Comité a encouragé les États Membres à mettre en œuvre le Cadre de sûreté.

127. Le Sous-Comité a remercié le Secrétariat de l'AIEA d'avoir réalisé la publication conjointe du Cadre de sûreté qui avait été mise à sa disposition sur support papier et sur CD-ROM.

128. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Cadre de sûreté représentait une avancée importante dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales donnerait au grand public l'assurance que les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace seraient développées, lancées et exploitées de façon sûre.

129. L'avis a été exprimé que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'avoir une activité de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Cette délégation était d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales menées par des organisations gouvernementales et non gouvernementales et impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

130. L'avis a été exprimé que rien ne justifiait l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre lorsque l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

131. L'avis a été exprimé que l'application des sources d'énergie nucléaire aux missions spatiales était un élément capital, car elle pouvait aider les pays à poursuivre les objectifs de l'exploration spatiale.

132. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu quatre séances.

133. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les travaux menés par le Groupe de travail pendant la période intersessions sur une proposition de nouveau plan de travail, visant à aider le Sous-Comité à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté.

134. À sa 732<sup>e</sup> séance, le 17 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, y compris l'accord réalisé sur le plan de travail du Groupe pour la période 2010-2015. Le rapport du Groupe de travail figure à l'annexe II du présent rapport.

135. L'avis a été exprimé que les applications des sources d'énergie nucléaire visées dans le deuxième objectif du plan de travail devaient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de

l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique)<sup>3</sup>.

136. L'avis a été exprimé que tous les États Membres devraient être impliqués dans la prise de décisions et dans l'identification des questions et des problèmes liés à l'application des sources d'énergie nucléaire et du Cadre de sûreté, ce qui devrait garantir le succès de la mise en œuvre du plan de travail.

137. L'avis a été exprimé qu'il faudrait établir un lien plus étroit entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin de promouvoir les normes internationales se rapportant aux questions examinées par le Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi qu'aux questions relatives aux débris spatiaux et à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

## IX. Objets géocroiseurs

138. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de l'ordre du jour, "Objets géocroiseurs".

139. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 12: Allemagne, États-Unis, Japon et Mexique.

140. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Aspects juridiques de la réponse à la menace des objets géocroiseurs et questions institutionnelles s'y rapportant", par le représentant de l'Australie;

b) "Problème des objets géocroiseurs et activités menées à cet égard en Russie", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Programme d'observation des objets géocroiseurs", par le représentant des États-Unis;

d) "Projet mondial de protection de la Terre contre les astéroïdes", par le représentant de l'Ukraine;

e) "Approche possible de la formation de l'échelon de réaction rapide du système international de défense planétaire", par le représentant de la Fédération de Russie;

f) "Difficulté du retour d'échantillons d'astéroïdes géocroiseurs dans le cadre de la mission Hayabusa et nouveaux éclairages sur l'origine du système solaire", par le représentant du Japon;

g) "Apothis 2029 en tant qu'opportunité unique de mission", par le représentant de la France;

h) "État d'avancement du programme européen de veille spatiale sur les objets géocroiseurs", par l'observateur de l'Agence spatiale européenne;

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

i) “Atelier relatif au Réseau d’information, d’analyse et d’alerte sur les objets géocroiseurs”, par l’observateur de la SWF.

141. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat relative aux informations sur les activités de recherche menées par des États Membres, des organisations internationales et par d’autres organismes sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/949);

b) Rapport intérimaire de l’Équipe sur les objets géocroiseurs (2009-2010) (A/AC.105/C.1/L.301).

142. Le Sous-Comité a noté que les objets géocroiseurs étaient des astéroïdes et des comètes dont l’orbite était susceptible de croiser celle de la Terre. Il a noté également que l’intérêt porté aux astéroïdes était dû en grande partie à la valeur scientifique dont ils étaient porteurs en tant que vestiges de la formation du système solaire interne, au risque qu’ils entrent en collision avec la Terre et aux conséquences dévastatrices potentielles que cela comportait, et au fait qu’ils recelaient toutes sortes de ressources naturelles.

143. Le Sous-Comité a noté que la détection précoce et le suivi précis des trajectoires constituaient les mesures les plus efficaces pour gérer les dangers que représentaient les objets géocroiseurs. Il a aussi noté que toute mesure de réduction de ce risque exigerait une action internationale coordonnée et une meilleure connaissance des propriétés de ces objets.

144. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l’Association des explorateurs de l’espace et la SWF, avec le soutien du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l’Amérique latine et les Caraïbes, avaient organisé un atelier sur la mise en place d’un réseau d’information, d’analyse et d’alerte sur les objets géocroiseurs, qui s’était tenu à Mexico en janvier 2010, sous les auspices du Gouvernement mexicain.

145. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que l’Université de Nebraska-Lincoln (États-Unis) avait établi, dans le dessein d’appuyer les travaux menés par le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs durant la période intersessions, un rapport sur les aspects juridiques de la réponse à la menace des objets géocroiseurs et les questions institutionnelles s’y rapportant, dans lequel les principaux problèmes juridiques et institutionnels liés aux menaces que pourraient poser les objets géocroiseurs étaient examinés.

146. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les projets internationaux menés par les États Membres pour détecter et poursuivre les objets géocroiseurs, tels que le Panoramic Survey Telescope and Rapid Response System, le Grand télescope millimétrique, le Large Synoptic Survey Telescope et l’Observatoire de Pulkovskaya. À cet égard, il a également noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du volet consacré à l’évaluation et à la classification des risques d’impact des objets géocroiseurs du programme de veille spatiale de l’ESA.

147. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l’Agence spatiale roumaine coorganiserait la Conférence de l’AIA sur la défense planétaire, qui se tiendra en Roumanie en mai 2011.

148. Le Sous-Comité a noté que certains États membres avaient lancé ou prévoyaient de lancer des missions de survol et d’exploration d’objets géocroiseurs.

Il s'est également félicité des missions d'étude des objets géocroiseurs passées ou envisagées, telles que les sondes Dawn, Deep Impact et Stardust des États-Unis; le satellite de surveillance des objets géocroiseurs du Canada; la mission Marco Polo de l'ESA et de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale pour le prélèvement d'échantillons sur des objets géocroiseurs; la mission Hayabusa du Japon pour le prélèvement d'échantillons sur des objets géocroiseurs; et la future mission spatiale AsteroidFinder de l'Allemagne.

149. Le Sous-Comité a noté les progrès considérables réalisés par les États-Unis par rapport à leur objectif consistant à détecter 90 % de tous les objets géocroiseurs d'un diamètre supérieur à 1 kilomètre. Il a noté que les États-Unis étaient parvenus à la conclusion que moins de 150 des 900 objets géocroiseurs d'un diamètre supérieur à 1 kilomètre étaient susceptibles de présenter un risque de collision avec la Terre.

150. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait poursuivre les efforts de détection, de poursuite et de description des objets géocroiseurs et les étendre aux niveaux national et international.

151. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs a été de nouveau convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique). Il a tenu trois séances.

152. À sa 735<sup>e</sup> séance, le 18 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

## **X. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

153. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications", en tant que thème de discussion/point distinct.

154. Les représentants de l'Arabie saoudite, de la Colombie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 15. L'observateur de l'Azerbaïdjan a fait une déclaration. L'observateur de l'UIT a également fait une déclaration.

155. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel sur les services spatiaux (2009) soumis par le Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites ([www.itu.int/itu-R/space/snl/report](http://www.itu.int/itu-R/space/snl/report)), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2010/CRP.9. Le Sous-Comité a invité l'IUT à continuer de lui soumettre des rapports.

156. Certaines délégations ont indiqué souhaiter que l'orbite géostationnaire soit utilisée de façon rationnelle, efficace et équitable et ont estimé qu'il fallait trouver les moyens de mettre en place un mécanisme efficace permettant d'obtenir des résultats concrets.

157. Certaines délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée, qui était menacée de saturation, et qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement.

158. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée avec des caractéristiques *sui generis* qui risquait la saturation et que, par conséquent, on devrait garantir que tous les États y aient accès de manière équitable, en tenant particulièrement compte des besoins et des intérêts des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

159. L'avis a été exprimé que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour accéder à la communication et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mener des programmes sociaux et des projets éducatifs, et à fournir une assistance médicale.

160. Quelques délégations ont fait valoir que ce point devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

161. Des délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait établir un lien plus étroit entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin de promouvoir les normes internationales se rapportant aux questions examinées par le Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi qu'aux questions relatives aux débris spatiaux, à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et à la délimitation de l'espace.

## **XI. Initiative internationale sur la météorologie spatiale**

162. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, "Initiative internationale sur la météorologie spatiale", dans le cadre du plan de travail figurant à l'annexe du document A/AC.105/933 (par. 16).

163. Les représentants du Canada, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 13. L'observateur de l'Organisation météorologique mondiale a aussi fait une déclaration.

164. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Expériences internationales de l’Académie des sciences de Russie dans le cadre du Programme sur la météorologie spatiale”, par le représentant de la Fédération de Russie;

b) “L’Initiative internationale sur la météorologie spatiale”, par le représentant des États-Unis;

c) “L’impact de la météorologie spatiale sur les systèmes de télécommunications”, par le représentant de l’Allemagne;

d) “Activités menées par le Canada en matière de météorologie spatiale pour appuyer l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale” par le représentant du Canada;

e) “La contribution du Japon à l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale”, par le représentant du Japon;

f) “Débris spatiaux, objets géocroiseurs et recherche et observation dans le domaine de la météorologie spatiale en Indonésie”, par le représentant de l’Indonésie.

165. Le Sous-Comité était saisi de notes du Secrétariat contenant des rapports sur les activités régionales et internationales liées à l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale (A/AC.105/967 et Add.1 et A/AC.105/C.1/2010/CRP.8).

166. Le Sous-Comité a noté que l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale contribuerait à l’observation de la météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d’instruments et à la mise en commun des données d’observation entre les chercheurs du monde entier.

167. Le Sous-Comité a noté que l’Initiative permettrait d’étudier la couronne solaire, d’approfondir la compréhension que l’on avait du rôle du Soleil et des effets que la variabilité solaire pouvait avoir sur la magnétosphère, l’environnement et le climat de la Terre, d’étudier les environnements ionisés des planètes, de déterminer les limites de l’héliosphère et d’approfondir la connaissance de ses interactions avec l’espace interstellaire.

168. Le Sous-Comité s’est félicité du fait que la participation à l’Initiative était ouverte à des scientifiques de tous les pays qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments.

169. Le Sous-Comité a noté que l’Initiative offrait aux États Membres la possibilité de coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l’aide de moyens spatiaux et terrestres, d’aider à la consolidation des connaissances communes et de développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sécurité des moyens spatiaux.

170. Le Sous-Comité a noté que les manifestations portant sur la météorologie spatiale revêtaient une importance considérable pour tous les pays en raison de leur interdépendance technologique et économique, ainsi que de la dépendance croissante à l’égard des moyens spatiaux pour la fourniture de services vitaux.

171. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des informations concernant les réseaux d'instruments au sol de couverture mondiale étaient désormais diffusées par le biais d'un bulletin électronique publié par le Centre de recherche sur l'environnement spatial de l'Université de Kyushu (Japon) et sur le site Web de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale ([www.iswi-secretariat.org](http://www.iswi-secretariat.org)).

172. Le Sous-Comité a constaté avec plaisir que le Bureau des affaires spatiales s'était joint à l'étude de l'incidence sur l'ionosphère des perturbations soudaines et avait installé un instrument de surveillance des perturbations ionosphériques soudaines sur le lieu de son exposition permanente consacrée à l'espace. Les séries de données produites chaque jour par cet instrument et enregistrées par le Bureau étaient actuellement transmises à l'Université Stanford (États-Unis) pour que les chercheurs du monde entier puissent les utiliser dans leur analyse des relations complexes entre la Terre et le Soleil.

173. Le Sous-Comité s'est réjoui que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ait organisé, en 2009, en République de Corée, le premier d'une série d'ateliers des Nations Unies, coparrainé par l'ESA, la National Aeronautical and Space Administration et l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et consacré à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, et que le prochain atelier soit prévu en Égypte en novembre 2010. Les troisième et quatrième ateliers de la série seraient accueillis par le Nigéria en 2011 et par l'Équateur en 2012.

## **XII. Viabilité à long terme des activités spatiales**

174. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de son ordre du jour intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>4</sup>.

175. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Bolivie (État plurinational de), du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée, de la Roumanie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point.

176. Le Sous-Comité a entendu une présentation sur le bilan des échanges en matière de veille spatiale, faite par le représentant des États-Unis.

177. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Un document de travail présenté par la France sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.303);

b) Un document de séance sur la viabilité à long terme des activités spatiales: réflexions préliminaires (A/AC.105/C.1/2010/CRP.3).

178. Le Sous-Comité a rappelé qu'il importait d'assurer l'utilisation sûre et durable de l'espace à l'avenir et a noté que, conformément au plan de travail susmentionné,

---

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20* (A/64/20), par. 161.

un groupe de travail devrait être constitué pour contribuer à l'établissement d'un rapport sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à l'examen de mesures qui pourraient la renforcer, ainsi qu'à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices de bonne pratique.

179. Le Sous-Comité est convenu que les éventuelles lignes directrices de bonne pratique qui seraient élaborées devraient être appliquées à titre volontaire et être axées sur des mesures pratiques et prudentes à court et moyen terme qui pourraient être mises en œuvre en temps voulu.

180. Le Sous-Comité a reconnu que, si ces lignes directrices étaient élaborées, des dispositions adéquates devraient être prévues pour qu'elles puissent, à l'avenir, être réexaminées et actualisées compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de leur application et des nouveaux défis qui pourraient apparaître en raison de l'évolution des utilisations de l'espace.

181. À sa 735<sup>e</sup> séance, le 18 février 2010, le Sous-Comité a créé le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

182. À sa 737<sup>e</sup> séance, le 19 février 2010, le Sous-Comité a élu Peter Martinez (Afrique du Sud) Président du Groupe de travail.

183. Le Sous-Comité a recommandé au Comité que, compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de travail soit autorisé à tenir une séance pendant la cinquante-troisième session du Comité, en juin 2010, avec des services d'interprétation dans les six langues de l'ONU, afin d'élaborer plus avant son mandat et ses méthodes de travail.

184. Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devrait examiner tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales, y compris leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>5</sup>, compte tenu des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, et d'une manière compatible avec les utilisations pacifiques de l'espace. Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devait mettre à profit les progrès accomplis au sein des entités existantes, notamment, mais pas uniquement, les entités commerciales de l'industrie spatiale, les autres groupes de travail du Sous-Comité, la Conférence du désarmement, l'Union internationale des télécommunications, le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, l'Organisation internationale de normalisation, l'Organisation météorologique mondiale et le Service international de l'environnement spatial. Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devrait éviter d'engager des travaux susceptibles de faire double emploi avec ceux entrepris par ces entités internationales et chercher au contraire à recenser les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales dont elles ne s'occupaient pas.

185. Le Sous-Comité a noté que les États pouvaient contribuer à la viabilité à long terme des activités spatiales en appliquant les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité et le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

186. Quelques délégations ont souligné la nécessité de tenir compte de la contribution des systèmes spatiaux au développement durable et d'éviter toute

---

<sup>5</sup> A/56/326, annexe.

mesure qui limiterait l'accès à l'espace pour les pays récemment dotés de moyens spatiaux.

187. Des délégations ont exprimé le point de vue que les efforts visant à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être envisagés dans le contexte plus large du développement durable.

188. Quelques délégations ont estimé que, si un accord était conclu en vue d'élaborer des lignes directrices pour la sécurité des activités spatiales, ces lignes directrices devraient prendre en considération les politiques, principes, procédures, réglementations, pratiques courantes et directives appliqués; préserver ou améliorer la sécurité des opérations de navigation spatiale; et protéger l'environnement spatial sans imposer de coûts inacceptables ou excessifs.

189. Quelques délégations ont souligné que toutes mesures ou tout ensemble de lignes directrices qui pourraient être recommandés devraient être conformes au droit international et que la réglementation des activités spatiales demeurerait la responsabilité des États.

190. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité ne devrait pas chercher à élaborer de nouveaux régimes juridiques mais plutôt encourager une plus grande adhésion au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>6</sup>, à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique<sup>7</sup>, à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux<sup>8</sup> et à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique<sup>9</sup>.

191. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité ne devrait pas chercher à créer un système mondial de gestion du trafic spatial pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

192. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait reconnaître, dans le contexte de ce point de l'ordre du jour, la préoccupation relative aux garanties de sécurité afin de donner des assurances en ce qui concernait l'accès continu à l'espace à des fins pacifiques.

193. Le point de vue a été exprimé que le débat sur la viabilité à long terme des activités spatiales devrait être élargi aux besoins des pays en développement, notamment en ce qui concernait les petits satellites.

194. Le point de vue a été exprimé que les États qui avaient pu développer leurs capacités spatiales sans être soumis à des contrôles – ce qui a conduit aux difficultés actuelles – ne devraient pas prendre prétexte de ce point pour imposer des restrictions ou des contrôles à d'autres États souhaitant exercer leur droit légitime d'utiliser les mêmes techniques dans leur intérêt national.

195. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait définir clairement l'objet et la portée des travaux à mener au titre de ce point et les résultats attendus, notamment par

---

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 672, n° 9574.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 961, n° 13810.

<sup>9</sup> *Ibid.*, vol. 1023, n° 15020.

rapport au projet de Code de conduite européen pour les activités spatiales, aux concepts de “gestion du trafic spatial” et de “mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance” et aux Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux du Comité.

196. Le point de vue a été exprimé qu’il conviendrait de créer un mécanisme de coordination afin de permettre des contacts étroits avec le Président de l’Union européenne en ce qui concernait l’évolution du projet de Code de conduite européen pour les activités spatiales.

197. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait identifier un mécanisme approprié pour coopérer avec d’autres entités et organisations.

198. Le point de vue a été exprimé que tout mécanisme de coopération avec d’autres entités et organisations devrait respecter les pratiques établies du Comité.

199. Le point de vue a été exprimé que les gouvernements portaient la responsabilité au niveau international de leurs activités nationales et que cette responsabilité n’était pas transférable.

200. Le Sous-Comité a noté qu’une collision potentielle avait pu être évitée début janvier 2010 suite aux informations fournies par le Joint Space Operations Command des États-Unis au Gouvernement nigérian concernant la trajectoire de collision d’un objet catalogué comme débris spatial.

201. Le point de vue a été exprimé que les exploitants de satellites devraient désorbiter leurs satellites avant d’en perdre le contrôle afin de prévenir les collisions avec d’autres objets et la prolifération ultérieure des débris spatiaux.

202. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales devrait traiter entre autres les questions suivantes: meilleures pratiques que devraient suivre les opérateurs d’engins spatiaux eu égard à tous les types de risques naturels et artificiels qui existaient dans l’espace et à tous les outils qui étaient disponibles dans ce domaine, comme l’ensemble de données au format “deux lignes” (Two-Line Element) et les plates-formes internationales sur les objets spatiaux.

203. Le point de vue a été exprimé que les résultats, procédures et enseignements produits par le centre de données mis en place par la Space Data Association, qui regroupait des exploitants de satellites du secteur privé intéressés, devraient être pris en considération lors de l’examen de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le centre de données avait été créé pour servir de source interactive d’information sur les orbites, les manœuvres et les fréquences des charges utiles des satellites commerciaux afin de promouvoir la sécurité des opérations spatiales en encourageant la coordination et la communication entre ses membres participants.

### **XIII. Projet d’ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique**

204. Conformément à la résolution 64/86 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16 de l’ordre du jour, “Projet d’ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique”. Le Groupe de travail plénier, convoqué conformément au paragraphe 9 de cette résolution, a

examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité.

205. À sa 736<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité, qui figurent à l'annexe I du présent rapport.

206. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que la quarante-huitième session du Sous-Comité se tiendrait du 7 au 18 février 2011.

## Annexe I

### Rapport du Groupe de travail plénier

#### I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier à sa quarante-septième session. Le Groupe de travail a tenu six séances, du 10 au 19 février 2010, sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde). Il a examiné le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité, devant se tenir en 2011. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 19 février, il a adopté le présent rapport.

#### II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

2. Pour l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Groupe de travail plénier était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969). Il a été noté que celui-ci avait fait une déclaration complétant les informations contenues dans son rapport.

3. Le Groupe de travail plénier a pris note des ateliers, séminaires, colloques, stages de formation et bourses de longue durée pour une formation approfondie, ainsi que des services techniques consultatifs, qui avaient été proposés dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, annexe II).

#### III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

4. Pour l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Groupe de travail plénier était saisi des documents suivants:

a) Une note du Secrétariat sur les apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies (A/AC.105/941);

b) Une note du Secrétariat sur la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2010-2011 (A/AC.105/944);

c) Un document de séance concernant la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/2010/CRP.5);

d) Un document de séance concernant la promotion de la participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales (A/AC.105/C.1/2010/CRP.6).

5. Le Groupe de travail plénier a étudié la voie à suivre pour examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III et est convenu de concentrer ses efforts sur la préparation de la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable au titre des modules thématiques 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017.

6. À cet égard, le Groupe de travail plénier a recommandé que le Comité contribue aux modules thématiques pour lesquels les techniques spatiales et leurs applications jouaient un rôle particulièrement important; porte son attention sur les questions intersectorielles définies par la Commission; cerne les domaines pour lesquels les systèmes spatiaux pouvaient compléter les systèmes terrestres dans le cadre de solutions intégrées; et inclue, le cas échéant, outre des exemples de coopération régionale et internationale, le récit d'expériences nationales concluantes qui pourraient constituer des exemples utiles pour la contribution du Comité.

7. Le Groupe de travail plénier a prié le Secrétariat de fournir au Comité, afin qu'il puisse l'examiner à sa cinquante-troisième session, un modèle pour préparer sa contribution aux travaux menés par la Commission au titre des modules thématiques pour 2012-2013.

8. Le Groupe de travail plénier a noté que les recommandations d'UNISPACE III dont on avait estimé qu'elles n'avaient pas été appliquées (voir A/AC.105/C.1/2010/CRP.5, annexe) se rapportaient aux activités actuellement menées par les principaux acteurs. Il est donc convenu de suspendre l'examen de l'état d'application de ces recommandations et la présentation de rapports annuels.

9. Le Groupe de travail plénier a recommandé que la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales devrait être examinée au titre du point "Espace et société" de l'ordre du jour du Comité.

#### **IV. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

10. Pour l'examen du recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, le Groupe de travail plénier était saisi des documents mentionnés au paragraphe 93 du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa présente session.

11. Le Groupe de travail plénier a noté avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concernait les activités menées en 2009 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER).

12. Le Groupe de travail plénier a prié le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat d'élaborer, afin que le Comité puisse l'examiner à sa cinquante-troisième session, en juin 2010, une proposition sur la création d'un fonds pour SpaceAid.

13. Le Groupe de travail plénier a pris note d'une présentation faite par le Bureau des affaires spatiales expliquant qu'un tel fonds permettrait l'acquisition rapide et directe d'images satellite à l'appui des interventions d'urgence et des opérations

humanitaires lorsque les mécanismes existants ne pouvaient pas fournir les images requises, notamment lorsque les utilisateurs avaient besoin d'images de certains capteurs ou de licences pluri-institutions, ainsi que pour les opérations humanitaires, le relèvement précoce et la reconstruction.

## V. **Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique**

14. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session, qui se tiendrait en 2011, et il a recommandé le projet d'ordre du jour provisoire suivant:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications pour les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner dans le cadre de plans de travail:

- a) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

(Travaux prévus pour 2011 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 8 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session)

- b) Objets géocroiseurs;

(Travaux prévus pour 2011 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 11 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911))

- c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale.

(Travaux prévus pour 2011 dans le plan de travail pluriannuel exposé au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933))

d) Viabilité à long terme des activités spatiales.

(Travaux prévus pour 2011 dans le plan de travail pluriannuel du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>a</sup>)

9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

15. Le Groupe de travail plénier est convenu que le thème du colloque devant être organisé en 2011 par le Comité de la recherche spatiale conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), serait "Protection de la planète".

16. Le Groupe de travail plénier a prié le Secrétariat de veiller à ce que, au cours de la période 2011-2013, pendant chaque session du Sous-Comité, deux heures au moins soient consacrées à la tenue des ateliers devant être organisés conformément au plan de travail au titre du point "Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace" (voir le paragraphe 10 c) de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session).

17. Le Groupe de travail plénier a prié le Secrétariat de prendre, en consultation avec le Président du Sous-Comité, des mesures pour rationaliser et optimiser l'usage que le Sous-Comité faisait de son temps, y compris pour programmer éventuellement le colloque durant la deuxième semaine, s'il y avait lieu. Pour permettre au Sous-Comité de commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour provisoire dans les délais et de manière équilibrée, le Groupe de travail est convenu que la possibilité de programmer l'examen du point intitulé "Débat général" sur une plus longue période pendant la session et de limiter le nombre de déclarations par séance devrait être envisagée.

18. Le Groupe de travail plénier a recommandé que les rapports devant être soumis par les États Membres sur leurs activités spatiales (voir le paragraphe 18 du rapport du Sous-Comité technique et scientifique sur les travaux de sa quarante-septième session) contiennent un résumé de ces activités et ne dépassent pas trois pages.

---

<sup>a</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par.161.

## Annexe II

### Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa 722<sup>e</sup> séance, le 10 février 2010, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. Le Groupe de travail a rappelé avec satisfaction qu'à la quarante-sixième session du Sous-Comité, en 2009, le Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créé par le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007, avait achevé, une année à l'avance par rapport à son plan de travail pluriannuel, l'élaboration du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et qu'en 2009, le Cadre de sûreté avait été adopté par le Sous-Comité à sa quarante-sixième session et approuvé par le Comité à sa cinquante-deuxième session.
3. Le Groupe de travail a noté que, conformément aux dispositions pratiques arrêtées par les Sous-Comité et l'AIEA, le Cadre de sûreté avait été examiné et approuvé par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA à sa vingt-cinquième réunion, en avril 2009.
4. Le Groupe de travail a également noté avec satisfaction que le Cadre de sûreté avait été publié par le Secrétariat sous la cote A/AC.105/934 et que le secrétariat de l'AIEA en avait réalisé une publication conjointe du Sous-Comité et de l'AIEA.
5. Le Groupe de travail a en outre noté, pour s'en féliciter, l'efficacité de la coopération avec le Secrétariat de l'AIEA et a remercié ce dernier d'avoir réalisé la publication conjointe sur support papier et sur CD-ROM. Il a noté par ailleurs que des copies électroniques de la publication resteraient toujours disponibles gratuitement sur le site Web de l'AIEA à l'adresse: [www.iaea.org/Publications/Booklets/Safety/safetyframework1009.pdf](http://www.iaea.org/Publications/Booklets/Safety/safetyframework1009.pdf).
6. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, le 10 février, le Président a rappelé les tâches qui incombait au Groupe de travail et qui résultaient des travaux que ce dernier avait menés au cours de la période intersessions en 2009. À cet égard, il a également rappelé qu'en juin 2009, le Groupe de travail avait tenu une réunion informelle au cours de laquelle ses membres avaient étudié les moyens de promouvoir et de faciliter l'application du Cadre de sûreté et de constituer une base solide pour décider, si nécessaire, des futures activités à mener à cette fin. Il a rappelé en outre que le principal résultat de cette réunion avait été un accord sur une proposition d'élaboration d'un nouveau plan de travail pluriannuel à soumettre à l'examen du Sous-Comité.
7. Après avoir examiné les observations faites sur le projet de plan de travail (A/AC.105/C.1/L.302) et les modifications qu'il avait été proposé d'y apporter, le Groupe de travail est convenu que le plan de travail aurait les objectifs suivants:
  - a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les

États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore la sécurité dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

8. Le Groupe de travail est convenu qu'il réaliserait ces objectifs en mettant en œuvre le plan de travail suivant pour la période 2010-2015:

- 2010 Élaborer un projet de plan de travail. Après son adoption par le Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales à participer aux ateliers prévus pendant la période 2011-2013, b) inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à fournir en 2011 et en 2012 (lors d'ateliers qui se tiendraient pendant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Sous-Comité) des informations sur l'application du Cadre de sûreté et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2011 et en 2012 (lors d'ateliers qui se tiendraient pendant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Sous-Comité respectivement) des exposés sur leur plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans l'application du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments.
- 2011 Tenir, au cours de la quarante-huitième session du Sous-Comité, un atelier, avec services d'interprétation simultanée, lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des exposés, comme ils y auraient été invités en 2010. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des travaux de l'atelier, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les exposés présentés à l'atelier prévu en 2012 et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2012 (lors d'un atelier qui se tiendrait pendant la quarante-neuvième session du Sous-Comité) des exposés sur les moyens de résoudre les problèmes que posait l'application du Cadre de sûreté.
- 2012 Tenir, dans les mêmes conditions qu'en 2011, un atelier lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des exposés, comme ils y auraient été invités en 2010 et en 2011. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des travaux de l'atelier, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les exposés présentés à l'atelier prévu en

2013 et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2013 (lors d'un atelier qui se tiendrait dans les mêmes conditions qu'en 2011) d'autres exposés sur les nouvelles difficultés qu'ils auraient recensées en 2012.

- 2013 Tenir, dans les mêmes conditions qu'en 2011 et en 2012, un atelier lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des exposés, comme ils y auraient été invités en 2012; inclure dans un rapport du Groupe de travail au Sous-Comité un résumé des travaux de l'atelier et de ses délibérations sur les principales questions mises en évidence au cours de l'atelier.
- 2014 Décider de prolonger ou non le plan de travail en cours; dans la négative, élaborer un projet de rapport contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté.
- 2015 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, finaliser le rapport et les recommandations.

9. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat d'inviter, en mars 2010, les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et ceux qui envisageaient de lancer ou qui lançaient des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à informer le Secrétariat de leur intention, le cas échéant, de faire des exposés lors d'ateliers en 2011 et en 2012, conformément au plan de travail du Groupe de travail.

10. Le Groupe de travail est convenu des modalités suivantes pour la mise en œuvre de son plan de travail:

a) Les documents des ateliers prévus pour la période 2011-2013 devraient être soumis au Secrétariat avant la mi-novembre de l'année précédente et mis à la disposition des États membres et des observateurs permanents, dans toutes les langues officielles de l'ONU, avant les sessions correspondantes du Sous-Comité;

b) Pour faciliter la réalisation des objectifs du plan de travail, le Groupe de travail peut mener, s'il y a lieu, des travaux au cours de la période intersessions pour étudier et examiner plus avant les problèmes et les questions soulevés à chacun des ateliers. Un résumé des travaux menés au cours de la période intersessions sera communiqué au Sous-Comité dans toutes les langues officielles de l'ONU;

c) Le Secrétariat est prié de veiller à ce que, au cours de la période 2011-2013, pendant chaque session du Sous-Comité, deux heures au moins soient consacrées à la tenue d'ateliers, et que les ordres du jour du Sous-Comité reflètent cette disposition pratique.

11. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction la contribution qu'avait apportée l'AIEA à ses travaux en tant qu'observatrice et l'a encouragée à poursuivre sa participation. À cet égard, il est convenu que le Secrétariat devrait continuer à entretenir des relations de travail étroites avec l'AIEA et que, chaque année, l'AIEA devrait être invitée à prendre part à ses travaux, y compris aux ateliers.

12. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction la contribution qu'avait apportée l'Agence spatiale européenne à l'élaboration du Cadre de sûreté et a encouragé cette organisation intergouvernementale à poursuivre sa participation active à ses futurs travaux.
13. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence le 11 mai 2010 à 16 heures GMT et, sous réserve des réponses qu'il recevra à l'invitation mentionnée au paragraphe 9 ci-dessus, de décider de la nécessité d'organiser une réunion informelle du 9 au 11 juin, pendant la cinquante-troisième session du Comité.
14. L'avis a été exprimé que les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace visées dans le deuxième objectif du plan de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.
15. Quelques délégations ont été d'avis que les objectifs du plan de travail étaient clairement axés sur l'application du Cadre de sûreté, qui avait été élaboré compte dûment tenu des traités et principes pertinents, comme indiqué dans la préface du document A/AC.105/934.
16. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient être impliqués dans la prise de décisions et dans l'identification des questions et des problèmes liés à l'application des sources d'énergie nucléaire et du Cadre de sûreté, ce qui devrait garantir le succès de la mise en œuvre du plan de travail.
17. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 17 février 2010, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

## Annexe III

### Rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-septième session, a réuni de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs.

2. Sergio Camacho (Mexique) a été élu Président du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs à la 729<sup>e</sup> séance du Sous-Comité, le 15 février 2010. Le Groupe de travail a remercié le Président sortant, Richard Crowther (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), pour la manière remarquable dont il avait conduit les travaux de l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

3. Conformément au plan de travail pluriannuel concernant le point sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/911, annexe III, par. 11), le Groupe de travail s'est acquitté des tâches suivantes:

a) Examiner les rapports faisant suite à la demande annuelle d'informations sur les activités concernant les objets géocroiseurs et poursuivre les travaux durant la période intersessions;

b) Continuer les travaux entrepris durant la période intersessions sur la rédaction de procédures internationales sur la gestion des risques que présentent les objets géocroiseurs et rechercher un consensus sur la question;

c) Examiner l'état d'avancement de la coopération et de la collaboration internationales dans le domaine de l'observation des objets géocroiseurs;

d) Faciliter l'échange, le traitement, l'archivage et la diffusion de données pour consolider les capacités internationales de détection des risques liés aux objets géocroiseurs;

e) Élaborer un rapport intérimaire actualisé de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (2009-2010) (A/AC.105/C.1/L.301).

4. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des travaux de l'Équipe sur les objets géocroiseurs, tels qu'ils ressortaient des projets de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.301, annexe).

5. Le Groupe de travail a entendu une déclaration du représentant de l'Australie sur le rapport intitulé "Aspects juridiques de la réponse à la menace des objets géocroiseurs et questions institutionnelles s'y rapportant", établi par l'Université de Nebraska-Lincoln (États-Unis), dans lequel étaient examinées les principales questions juridiques et institutionnelles liées aux menaces que pourraient poser à l'avenir les objets géocroiseurs. Il a également entendu une déclaration de l'observateur de la Secure World Foundation (SWF) sur l'atelier que celle-ci avait organisé conjointement avec l'Association des explorateurs de l'espace, avec l'appui du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur la création d'un réseau d'information, d'analyse et d'alerte relatif aux objets géocroiseurs. L'atelier s'est tenu du 18 au 20 janvier 2010 à Mexico sous les auspices du Gouvernement mexicain. Le Groupe de travail est convenu que le rapport de l'atelier et celui établi par l'Université de

Nebraska-Lincoln pourraient être examinés par l'Équipe sur les objets géocroiseurs entre les sessions au cours de la période 2010-2011.

6. Le Groupe de travail a noté qu'en 2011 il devrait, entre autres, s'acquitter des tâches suivantes:

a) Examiner les rapports faisant suite à la demande annuelle d'informations sur les activités concernant les objets géocroiseurs et poursuivre les travaux durant la période intersessions;

b) Finaliser l'accord sur les procédures internationales permettant de faire face à la menace que représentent les objets géocroiseurs et mobiliser les acteurs internationaux;

c) Examiner l'état d'avancement de la coopération et de la collaboration internationales en ce qui concerne l'observation d'objets géocroiseurs et les capacités internationales d'échange, de traitement, d'archivage et de diffusion de données en vue de détecter la menace que représentent les objets géocroiseurs; et

d) Examiner le rapport final de l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

7. Le Groupe de travail a noté en outre que les travaux devant être menés pendant la période intersessions en 2010 et 2011 pourraient comprendre des ateliers qui réuniraient des experts sur différents sujets liés aux projets de recommandations formulés par l'Équipe (A/AC.105/C.1/L.301, annexe). Le Groupe de travail est convenu que les rapports de ces ateliers pourraient aider davantage l'Équipe à finaliser les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs.

8. Le Groupe de travail est convenu que l'Équipe devrait continuer, dans la période intersessions et conformément au plan de travail pluriannuel, l'examen des projets de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, qui seront examinés par le Groupe de travail à la quarante-huitième session du Sous-Comité, en 2011. Il est convenu aussi que l'Équipe se réunirait en marge de la cinquante-troisième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 2010, pour finaliser les projets de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs. Dans ce contexte, il a encouragé les États membres à participer aux travaux sur les objets géocroiseurs qui se tiendraient pendant la période intersessions et à soumettre leurs contributions au Président de l'Équipe.

9. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 18 février 2010, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.